

**police**  
NEUCHÂTELOISE



**BIENVENUE**



**Droits des Migrations**

**24.04.2015**

**M. Raimondo – R. Mergy**



# Plan

- Définitions
- Principes généraux
- Usage des mesures de contrainte dans la pratique
- Les vols Frontex
- Réactions - Questions



# Moyens de contrainte

- Bases légales: LUsC et OLUsc
- Usage, à l'encontre de personnes, de la force physique, d'armes ou de moyens auxiliaires
- La contrainte doit être:

Appropriée

Nécessaire

Proportionnelle



# Mesures policières

- Rétention de personnes pour une courte durée
- La fouille de personne et de leurs effets personnels
- La fouille de locaux et de véhicules
- Le séquestre de bien



# Principes généraux

- Restriction au minimum de la liberté personnelle
- Circonstances et comportement de la personne
- Respect de la dignité humaine
- Appliqués par une personne du même sexe
- Annoncés à la personne dans sa langue
- Le policier doit être identifiable et doit tenir un LOG



# Niveaux de renvoi

- **Catégorie 1**: libre contrôle à la douane (DEVO)
- **Catégorie 2**: déporté non escorté (DEPU)
  - **Niveau 1** : vol de ligne – départ autonome
- **Catégorie 3**: déporté escorté (DEPA)
  - **Niveau 2** : vol de ligne – pas ou peu entravé
  - **Niveau 3** : vol de ligne – très entravé
  - **Niveau 4** : vol spécial – peu ou très entravé



# Usage des moyens de contraintes dans la pratique

- Force physique
- Matraques et bâton de défense incassables, sans arrête ni pointe
- Liens non métalliques
- **Dispositifs incapacitants et armes à feu**



# Qui utilisent les moyens de contraintes ?

- Agents d'escorte (niveau 2 – 3)
- Groupe d'intervention au sol (Niveau 4)
- Spécialistes d'intervention dans l'avion (niveau 4)



# Niveau 2 – vol de ligne



# Niveau 4 – vol spécial





# Vols FRONTEx

Lors de vols frontex, les Etats membres tiennent compte des orientations communes sur les mesures de sécurité à prendre pour les opérations communes d'éloignements par voie aérienne

# Réactions – Questions

